

NOTICE D'UTILISATION

Indice 01-01/2025

Cette chaussure de sécurité est conforme au Règlement sur les Équipements de Protection Individuelle (UE) 2016/425 : innocuité, confort, solidité. Elle répond également aux exigences de la norme européenne EN ISO 20345:2022 + A1 :2024 et a été certifié par un laboratoire agréé.

Les chaussures de sécurité sont fabriquées à partir de matériaux synthétiques et naturels conformes aux paragraphes pertinents de la norme EN ISO 20345:2022 + A1 :2024 en matière de performances et de qualité. Les chaussures de sécurité sont conçues pour minimiser le risque de blessure qui pourrait être infligée par le porteur lors de son utilisation. Elles sont conçues pour être utilisées dans un environnement de travail sûr et n'empêcheront pas complètement les blessures en cas d'accident dépassant les limites de test de la norme EN ISO 20345:2022 + A1 :2024. Les chaussures avec la protection suivante protègent les orteils de l'utilisateur contre les risques de blessures dus à la chute d'objets et à l'écrasement lorsqu'ils sont portés dans des environnements industriels et commerciaux où des dangers potentiels surviennent, plus, le cas échéant, une protection supplémentaire.

Il est important que les chaussures sélectionnées soient adaptées à la protection requise et à l'environnement de port. Lorsqu'un environnement de port n'est pas connu, il est très important qu'une consultation soit effectuée entre le vendeur et l'acheteur pour garantir, dans la mesure du possible, que les chaussures appropriées sont fournies. Pour garantir le meilleur service et la meilleure tenue des chaussures, il est important que les chaussures soient régulièrement nettoyées et traitées avec un produit de nettoyage adapté. N'utilisez pas de produits de nettoyage caustiques. Lorsque les chaussures sont soumises à des conditions humides, elles doivent, après utilisation, pouvoir sécher naturellement dans un endroit frais et sec et ne pas être séchées de force car cela pourrait entraîner une détérioration de la tige. Lorsque la chaussure est stockée dans des conditions normales (température et humidité relative), la date d'obsolescence d'une chaussure est généralement de 12 mois à partir de la date mise en service notre garantie ne peut s'étendre à une durée supérieure. Ces garanties sont valables pour des chaussures en bon état et notre responsabilité ne saurait être engagée pour toutes les utilisations non prévues dans le cadre de la présente notice d'utilisation. L'utilisation d'accessoire non prévu à l'origine, tel que première anatomique amovible, peut avoir une influence sur les fonctions de protection. En cas de nécessité, veuillez consulter nos services techniques.

Les symboles de marquage suivants s'appliquent. :



Le marquage sur les chaussures indique que les chaussures sont agréées conformément au règlement EPI :

CLASS	Protective toe cap	Mandatory slip resistance (similar to SRA)	Closed seat region (fully enclosed heel)	A Electrical resistance (0.1-1000 MΩ)	E Energy absorption under the heel	Anti-puncture protection			WPA Water-penetration and absorption	Cleated outsole
						P Metal insert Type P	PL Non-metal insert Type PL	PS Non-metal insert Type PS		
I, II	SB	●	●							
I	S1	●	●	●	●					
I	S1P	●	●	●	●	●				
NEW	I	S1PL	●	●	●		●			
	I	S1PS	●	●	●			●		
	I	S2	●	●	●				●	
	I	S3	●	●	●	●			●	●
NEW	I	S3L	●	●	●		●		●	●
	I	S3S	●	●	●			●	●	●

PL - Résistance à la perforation (insert non métallique)
PS - Résistance à la perforation (insert non métallique)
C - Chaussures partiellement conductrices
A - Chaussures antistatiques
HI - Isolation thermique de l'ensemble de la semelle externe
CI - Isolation contre le froid de l'ensemble de la semelle externe
E - Absorption d'énergie à l'arrière de la chaussure
WR - Résistance à l'eau
M - Protection métatarsienne
AN - Protection de la cheville
CR - Résistance à la coupure
SC - Abrasion du capuchon de protection
SR - Résistance au glissement (sol en carrelage de céramique avec glycérine)
WPA - Infiltration et absorption d'eau
HRO - Résistance au contact de la chaleur
FO - Résistance au fioul
LG - Adhérence à l'échelle

Si les chaussures sont entretenues et portées dans un environnement de travail approprié et stockées dans des conditions sèches et aérées, elles doivent avoir une bonne durée de vie, sans défaillance prématurée de la semelle extérieure, de la tige et des coutures supérieures. La durée de vie réelle des chaussures dépend du type de chaussures, des conditions environnementales qui peuvent affecter l'usure, de la contamination et de la dégradation du produit.

Si les chaussures sont endommagées, elles ne continueront pas à offrir le niveau de protection spécifié et pour garantir que l'utilisateur continue de recevoir la protection maximale, les chaussures doivent être immédiatement remplacées.

L'emballage fourni avec les chaussures au point de vente vise à garantir que les chaussures sont livrées au client dans le même état qu'au moment de l'expédition ; le carton peut également être utilisé pour ranger les chaussures lorsqu'elles ne sont pas portées. Lorsque les chaussures en boîte sont entreposées, aucun objet lourd ne doit être placé dessus, car cela pourrait provoquer une rupture de leur emballage et d'éventuels dommages aux chaussures.

Les chaussures sont fournies avec une semelle intérieure amovible. Veuillez noter que les tests ont été effectués avec première amovible en place. Les chaussures ne doivent être utilisées qu'avec la semelle intérieure en place. La première amovible intérieure ne doit être remplacée que par une première amovible comparable fournie par le fabricant de chaussures d'origine.

Chaussures antistatiques

Il convient d'utiliser des chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de minimiser l'accumulation de charges électrostatiques par leur dissipation, évitant ainsi le risque d'inflammation par des étincelles par exemple, de substances ou vapeurs inflammables, et si le risque de choc électrique par un appareil électrique ou un élément sous tension n'a pas été complètement éliminé. Il convient cependant de noter que les chaussures antistatiques ne peuvent pas garantir une protection adéquate contre le choc électrique puisqu'elles introduisent uniquement une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de choc électrique n'a pas été complètement éliminé, des mesures additionnelles pour éviter ce risque sont essentielles. Il convient que ces mesures, ainsi que les essais additionnels mentionnés ci-après, fassent partie des contrôles de routine du programme de prévention des accidents sur le lieu de travail.

L'expérience démontre que, pour le besoin antistatique, il convient que le trajet de décharge à travers un produit ait, dans des conditions normales, une résistance inférieure à 1 000 M Ω à tout moment de la vie du produit. Une valeur de 100 k Ω est spécifiée comme étant la limite inférieure de la résistance du produit à l'état neuf, afin d'assurer une certaine protection contre un choc électrique dangereux ou contre l'inflammation, dans le cas où un appareil électrique devient défectueux lorsqu'il fonctionne à des tensions inférieures ou égales à 250 V. Cependant, dans certaines conditions, il convient d'avertir les utilisateurs que la protection fournie par les chaussures pourrait se révéler inefficace et qu'il convient d'utiliser d'autres moyens pour protéger, à tout moment, le porteur.

Les déclarations UE de conformité et certificats CE sont disponibles sur notre site internet : <https://www.reborn-safety.fr>

REBORN SAFETY, 185 Chemin Bruno Payet 07270 LAMASTRE